

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 14 MAI 2025

ID : 056-215600420-20250429-DEL2025_27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2025

N°DC-2025-27

Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Objet : Versement d'une subvention à la société de chasse Saint-Hubert pour le compte des piégeurs de ragondins

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le mercredi vingt-trois avril deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Laurence MORVAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL ; Mme Nathalie DUMONT à Mme Isabelle TAINGUY ; M. Sébastien CHENAIS à M. Sébastien BOURDAIS et Mme Carole MIANNAY à Mme Sandrine OLLIC

Secrétaire de séance : M. Gilles DRÉANO

Les ragondins ont été introduits en France au 19^{ème} siècle pour la production de leur fourrure.

Se plaisant dans le département morbihannais, la population de ces derniers a considérablement augmenté ces dernières années. Outre leurs effets sur les écosystèmes (modification des milieux par la consommation de végétaux aquatiques), les ragondins peuvent avoir un impact fort sur les activités humaines (fragilisation des berges) voire sanitaires.

Trois chasseurs de la société de chasse de Colpo participent à la régulation de cette espèce en effectuant une campagne de piégeage de mars à avril.

Le résultat de la campagne de piégeage fait état d'une capture de 87 ragondins.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de verser une subvention de 450€ à la société de chasse Saint-Hubert. Cette dernière devra reverser cette somme aux 3 piégeurs (3x150€).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VERSE** à la société de chasse Saint-Hubert de Colpo, une subvention d'un montant total de 450€ pour le compte des 3 piégeurs de ragondins agréés par le FDGDON.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

